Le parrainage civil

Le parrainage civil, appelé aussi baptême civil ou républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le **baptême civil** (également appelé parrainage civil ou parrainage républicain) n'est prévu par **aucun texte** et ne crée **aucune obligation**. Il s'agit d'un **engagement moral** d'ordre **purement privé**.

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à retirer au guichet et la réservation de la date peut se faire directement au service état-civil.

les parents peuvent aussi désigner un parrain et/ou marraine comme tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 79 77

Du lundi au vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h pour l'état-civil.

service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr